



Litiges assurances sante sommes indument versées

Par **jack54500**, le **07/04/2008** à **18:25**

Bonjourrrrrj'ai un litige avec mon ancienne mutuelle santé qui prétend m'avoir versé des sommes indument. Je le conteste et lui ai demandé par recommandé il y a un mois le justificatif de ses sommes. lettre restée sans réponse.rnAujourd'hui je reçois une lettre simple de mise en demeure de payer par un huissier qui menace de porter l'affaire au tribunal pour 253 euros est ce crédible ?rnQue me conseillez vous de faire ? Merci

Par **jeetendra**, le **08/04/2008** à **13:02**

bonjours, en droit c'est à celui qui reclame de prouver sa creance, bizarre qu'il reclame de l'argent sans justifier, surtout que la creance doit être certaine, liquide et exigible, ne vous laissez pas faire, cordialement